



Société

En France, les discriminations liées à l'origine sont en hausse

Dans son rapport annuel publié le 25 mars, la Défenseure des droits, Claire Hédon, alerte sur l'augmentation préoccupante des discriminations et des actes haineux en France ⁽¹⁾. En se référant à des études menées entre 2022 et 2024, notamment par l'Insee et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Claire Hédon montre que le handicap demeure le premier critère de saisine du Défenseur des droits, représentant 22 % des réclamations, suivi par l'origine (15 %) et l'état de santé (9 %). Les parts des réclamations relatives aux discriminations du fait du sexe, de la nationalité et de l'âge s'élèvent respectivement à 4 %, tandis que la proportion des réclamations liées à la religion reste faible et stable depuis 2015, autour de 3 %.

Les discriminations liées à l'origine constituent le principal motif des appels reçus par la Défenseure des droits sur sa plateforme 3928, avec une augmentation des appels de 49 % entre 2022 et 2024. Le rapport fait état d'une hausse des appels pendant les élections législatives, principalement pour signaler des propos et comportements racistes, antisémites et islamophobes (augmentation de 53 % entre mai et juin 2024). Ce phénomène résulte d'un contexte économique défavorable favorisant la mobilisation des préjugés. De plus, certains discours politiques et médiatiques, amplifiés par les algorithmes des réseaux sociaux, contribuent à légitimer les discriminations en polarisant les opinions.

En 2024, la Défenseure des droits a reçu près de 141 000 réclamations, soit une baisse de 15 % par rapport à 2023. Parmi les raisons susceptibles d'expliquer l'absence de recours en matière de discriminations figurent la conviction qu'une démarche n'apporterait aucun changement (43 %), la méconnaissance des procédures à suivre (36 %), la peur des représailles (26 %), la difficulté à identifier la situation comme discriminatoire au moment des faits (25 %) et l'absence de preuves (20 %). Au total, l'institution a reçu plus de 225 000 sollicitations en 2024 ; elle a mené 53 437 médiations conclues par un règlement à l'amiable et elle a rendu 216 décisions.

Appel à la vigilance face à de nouvelles atteintes aux droits

Par ailleurs, le rapport aborde les conséquences de la dématérialisation des services publics sur l'accès aux droits. Compte tenu du nombre croissant de décisions administratives individuelles prises par des algorithmes ou des systèmes d'intelligence artificielle (IA), Claire Hédon exprime son inquiétude concernant « l'incapacité des solutions entièrement dématérialisées à s'adapter aux spécificités des situations individuelles ». La Défenseure des droits met ainsi en garde contre le développement de l'IA dans les services publics. Elle précise les risques de biais algorithmiques, susceptibles d'aggraver les discriminations, notamment dans les décisions administratives. Elle préconise plus de transparence et un encadrement rigoureux des outils numériques.

En 2024, l'institution a traité des réclamations liées aux atteintes aux droits environnementaux, telles que l'usage de l'eau, la gestion des incendies et des inondations et des nuisances sonores. Le rapport met ainsi en évidence les répercussions du changement climatique sur les droits et les



(1) – Défenseur des droits, « [Rapport annuel d'activité 2024](#) », mars 2025 (125 pages).

libertés. Les populations les plus vulnérables, notamment les enfants vivant dans les quartiers prioritaires ou en campements précaires, sont les premières exposées aux risques liés à un environnement dégradé. C'est la raison pour laquelle Claire Hédon appelle à l'intégration de leur vulnérabilité dans les politiques publiques.

Enfin, le rapport rappelle le rôle du Défenseur des droits. Cette autorité constitutionnelle indépendante, instituée par une loi organique du 29 mars 2011, inscrite dans la Consti-

tution, veille au respect des droits et libertés dans différents domaines tels que les relations entre les usagers et les services publics, la protection des droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations, la déontologie des forces de sécurité ou encore la protection des lanceurs d'alerte. Bien qu'il agisse au nom de l'État, le Défenseur des droits demeure totalement indépendant car il ne reçoit aucune instruction des pouvoirs publics et ne relève d'aucune autorité ministérielle.

Le jeudi 5 juin, à Laval La santé mentale des jeunes

Le jeudi 5 juin, de 9 h 30 à 17 h 30, à l'Espace Mayenne, 2 rue Joséphine-Backer, à Laval, journée organisée par l'Agence régionale de santé sur le thème : « Agir ensemble pour promouvoir la santé mentale des jeunes ».

Programme :

- ✓ **9 h 45** : « De la prévention à la promotion de la santé – quels enjeux en santé mentale », par Élise Riquin, pédopsychiatre, Centre hospitalier universitaire d'Angers.
- ✓ **10 h 30** : « La santé mentale des adolescents – exploration chiffrée d'un sujet complexe », par Jean-François Buyck, directeur de l'Observatoire régional de la santé.
- ✓ **11 h** : « Comment les villes et intercommunalités peuvent-elles agir pour promouvoir la santé mentale des jeunes ? », par Audrey Gonneau, chargée de mission au Réseau français Villes-Santé.
- ✓ **11 h 40** : partage d'expériences avec le projet « Prendre soin de soi » en Loire-Atlantique et les interventions « santé mentale » dans les collèges et lycées, par le Service sanitaire dans le Maine-et-Loire.
- ✓ **14 h** : table ronde – « Comment agir en Mayenne pour promouvoir la santé mentale des jeunes de 10 à 18 ans ? »
- ✓ **15 h** : ateliers – « Construire ensemble un plan d'actions pour promouvoir la santé mentale des jeunes de 10 à 18 ans ». Sujet 1 : « Quelle prévention primaire lors des phases de transition (collège-lycée, lycée-fin de scolarité) » ; Sujet 2 : « Quel accompagnement du jeune dans sa relation à l'autre ? » ; Sujet 3 : « Infrastructures et postures des accompagnants, comment mieux accueillir les jeunes ? » ; Sujet 4 : « Comment mieux sensibiliser les acteurs ? » ; Sujet 5 : « Comment grandir dans un environnement numérique et virtuel ? » ; Sujet 6 : « Comment mieux prendre en compte la parole du jeune dans l'espace social ».
- ✓ **16 h 30** : restitutions et synthèse.

Restauration non prise en charge. Inscription préalable : <https://framaforms.org/agir-ensemble-pour-promouvoir-la-sante-mentale-des-jeunes-1725893912>

La pensée hebdomadaire

« Le Parlement néerlandais étudie prochainement une proposition de loi visant à accorder le suicide assisté à toute personne de plus de 75 ans, même en l'absence de pathologie grave. Le seul critère serait l'âge. Un basculement symbolique majeur : on ne meurt plus parce qu'on souffre, mais parce qu'on estime avoir assez vécu. C'est une vision radicalement nouvelle de la vieillesse, et de la valeur que nous accordons à notre société. (...) Je ne suis pas un adversaire acharné de l'euthanasie. Dans certains cas extrêmes, elle peut être un recours ultime. Mais je suis convaincu que sa légalisation n'apaise pas la société : elle l'inquiète, la transforme, la fragilise. Elle modifie notre rapport à la vulnérabilité, à la vieillesse, à la dépendance. Elle introduit l'idée que certaines vies, dans certaines conditions, ne valent plus la peine d'être vécues – ni même d'être soignées. »

Theo Boer, professeur d'éthique de la santé, « Un cadre rigoureux ne suffit pas à prévenir les dérives de l'euthanasie », *Le Monde* du 8 avril 2025.